

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

**Décision CCAS n° 2009-5071 du 28 décembre 2009 portant délégations de signature
du directeur de la Caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP**

NOR : DEVT1022978S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Délégation à la responsable de l'entité affaires juridiques de la CCAS,

Le directeur de la CCAS de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Janick Le Hénaff-Sanna, responsable de l'entité affaires juridiques de la CCAS de la RATP, à l'effet de signer en son nom :

- les notifications de décisions prises après avis des commissions de recours amiable du risque maladie-maternité et du risque accident du travail-maladie professionnelle ;
- les actes relatifs à l'exécution des décisions de justice.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Le Hénaff-Sanna, de donner délégation à Mme Hélène Hubau, juriste, chargée des relations avec le CA de la CCAS, à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Le directeur de la CCAS de la RATP,
I. CAROFF